

Brunoy, le 20 juillet 2005

N/Réf. NDA/MMICS - L 2005-07-13

Monsieur Dominique PERBEN  
Ministre des Transports, de l'Équipement, du  
Tourisme et de la Mer  
246 Boulevard St Germain  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Je fais suite à notre entretien du mercredi 6 juillet 2005, relatif aux dossiers des nuisances aériennes qui touchent le nord-est de l'Essonne, et vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu nous accorder, lors du rendez-vous que nous avons eu avec vos collaborateurs.

Permettez-nous de revenir sur quelques points essentiels à nos yeux :

En premier lieu, le respect des engagements du gouvernement nous semble primordial.

- Le maintien du couvre-feu de 23h30 à 6h00 est essentiel pour le respect des habitants.

Nous assistons à une véritable dérive avec la violation de plus en plus fréquente de couvre-feu.

Six dépassements ont été constatés au premier trimestre 2004, alors que 34 l'ont été au premier trimestre 2005, ce qui représente tout de même une augmentation de plus de 450 %.

- Le plafonnement accepté à 200 000 mouvements dans la limite de 250 000 créneaux maximum prévus par le schéma Directeur Régional de l'Île de France de 1994 tend à n'être plus respecté. En effet, une augmentation réelle du trafic d'Orly a été constatée. De 203 000 mouvements déclarés en 2003, nous sommes passés à 218 700 en 2004. Qu'en sera-t-il demain ?

En second lieu, l'établissement dans nos relations avec les autorités de l'aviation civile d'une véritable transparence est seule à même de rétablir un climat de confiance.

- De très tardives réponses aux courriers de plaintes adressés par l'AVEVY et les six Maires du Val d'Yerres au Directeur Général de l'Aviation Civile enveniment la situation. Que penser de ces relevés de plaintes du 10/03/2005, du 26/04/2005 et du 29/05/2005 pour lesquelles les réponses ont été reçues la veille de la manifestation du 6 juillet organisée à Orly par l'Association Vigilance Environnement du Val d'Yerres (AVEVY) et le Val d'Yerres!

- Le système de contrôle SONATE est défaillant et empêche les associations de contrôler les trajectoires.

- La balise de mesure de bruit de Limeil n'est plus disponible sur SONATE depuis un an. Il est donc impossible pour les Associations de lier trajectoire et niveau de bruit.

- La Maison de l'Environnement ne remplit plus sa mission en ne permettant pas aux associations de vérifier facilement les déviations des trajectoires des avions.

- Les promesses d'Aéroports De Paris ne sont pas tenues depuis 2002 sur l'installation de balises de \_ mesure de bruit: 3 au Sud, 3 au Nord pour l'Est d'Orly.

Boussy-Saint-Antoine - Brunoy - Crosne - Epinay-Sous-Sénart - Quincy-Sous-Sénart - Yerres  
78 RN 6 - B.P. 103 - 91805 BRUNOY CEDEX - Tél: 01 6047 94 20 - Fax: 01 6047 94 39

En dernier lieu, des améliorations peuvent être effectuées dans l'avenir :

- Tout d'abord, le Val d'Yerres souhaite que le strict respect des trajectoires soit garanti et qu'en cas de déviations, les sanctions financières soient immédiates. Cet objectif ne sera efficace qu'à deux conditions qui consistent à :

- Obliger les avions à respecter l'axe médian du cône de décollage (radial 0.85), ce qui diminuerait de façon importante les nuisances subies par les habitants.

En effet, il existe aujourd'hui un dialogue de sourds car l'essentiel des gros porteurs décollent non pas sur l'axe médian, mais en limite sud du cône de trajectoire. Cette précision essentielle explique que le DGAC nous affirme qu'ils sont dans le cône alors que nous les voyons en dehors, tant les nuisances sont devenues insupportables.

Ce sentiment est d'autant plus renforcé chez les acteurs du Val d'Yerres que les avions virent quasi à angle droit et survolent à nouveau notre territoire à basse altitude. Ainsi, un boeing 747 au décollage volera plus de sept minutes au dessus d'une agglomération de 200 000 habitants.

- Limiter les dérogations octroyées par l'aviation civile.

L'année 2005 révèle une très forte augmentation des déviations de trajectoires. En 2002 et 2003, 120 déviations par trimestre ont été sanctionnées en moyenne par 10 % de procès-verbaux. Au premier trimestre 2005, 241 déviations ont été sanctionnées par seulement 16 procès verbaux.

L'absence de sanction est, nous semble-t-il, soit le fait d'un système de contrôle défaillant, soit le produit d'une autorisation de la tour de contrôle. D'autant que 241 déviations aient pour origine un motif d'urgence dû à la sécurité, il nous semblerait très intéressant de demander à l'ACNUSA de faire un rapport sur ce dossier.

- Mettre en œuvre rapidement le système VITRAIL dans les maisons de l'environnement et dans des lieux plus accessibles aux élus. A cet égard, la présentation du projet dans les recommandations particulières du rapport d'activités de l'ACNUSA est essentielle à une communication transparente avec les élus et les associations environnementales.

- Modifier la procédure de décollage face à l'Est d'Orly.

La prolongation du couloir de décollage des avions en les faisant virer, plus à l'Est, 9 miles nautiques au de 6.5 miles nautiques réglerait en grande partie les problèmes de nuisances sonores. Les avions tourneraient plus au Sud et prendraient ainsi de l'altitude sur une zone beaucoup moins peuplée en empruntant au retour la trajectoire actuelle avec une hauteur majorée de 900 mètres.

- Classer l'aéroport d'Orly en aéroport urbain.

Vu la densité de la population dans le bassin de vie d'Orly, le classement à Bruxelles de cet aéroport comme étant non urbain doit être revu.

En vous renouvelant mes remerciements pour votre écoute, je vous serais reconnaissant de l'attention bienveillante que vous voudrez porter à ce dossier essentiel pour la qualité de vie des Val d'Yerrois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Député-Maire du Val d'Yerres  
Président de la communauté du Val d'Yerres